

REGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE DE LA METROPOLE DE LYON

« Eau du Grand Lyon - la Régie »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 16 mars 2023

N° 2023-17	Commande publique – Autorisation de signature du marché relatif à la mise à disposition de personnel intérimaire
------------	--

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 16 mars à 10h00, les membres du Conseil d'administration, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de la Métropole à Lyon, sous la présidence de Madame GROSPERRIN Anne, Présidente.

NOM	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	DONNE POUVOIR A
ANGELETTI	Lucien	X			
ARTIGNY	Bertrand		X		Benjamin BADOUARD
BADOUARD	Benjamin	X			
BOFFET	Laurence	X			
CHAMBON	Pierre	X			
COIN	Gisèle	X			
CROIZIER	Laurence	X			
GROSPERRIN	Anne	X			
GROULT	Florestan			X	
MARION	Richard			X	
MILLET	Pierre-Alain			X	
NOVAK	Floyd	X			
PESENTI	Maeva	X			
PLICHON	Isabelle	X			
PROST	Emilie		X		Pierre CHAMBON
REVEYRAND	Anne	X			
SIBEUD	Nicole		X		Laurence CROIZIER
VALLET	Cyrille	X			

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 15
Date de convocation du Conseil : 10 mars 2023
Secrétaire élu : Benjamin BADOUARD

1. Contexte

Accusé de réception en préfecture
069-913866331-20230316-M2023-17-DE
Date de transmission : 17/03/2023
Date de réception en préfecture : 17/03/2023

Pour les années 2018 à 2020, le délégataire de la Métropole a eu un niveau de recours à l'intérim valorisé à environ 2000 semaines/ an en moyenne, soit l'équivalent d'un peu plus de 42 postes EQTP.

Le types de postes justifiant le recours à l'intérim étaient relativement hétérogènes (40% du volume sur les fonctions administratives, supports ou d'activité dite « tertiaire », pour 60% du volume pour tous les métiers dits « techniques », travaux, production, usine, maintenance. Les besoins pouvaient porter sur du personnel spécialisé dans les domaines de la relation aux usagers, de la comptabilité, de la facturation, des encaissements et du recouvrement, de l'assistance administrative, et plus généralement, et des services généraux (RH, informatique, finance, communication, moyens généraux, etc.). Les besoins pouvaient porter également sur du personnel spécialisé dans les travaux publics (ouvriers canaliseurs/TP, techniciens canaliseurs/TP), ou encore sur du personnel de profil industriel/ exploitation/ usine/ maintenance (techniciens d'usine eau potable, releveurs de compteurs, plombiers, techniciens maintenance, techniciens réseau eau potable, logistique, etc.).

Le besoin de la Régie a été déterminé sur la base de ces éléments pour établir un marché public ayant pour objet la mise à disposition de personnel intérimaire dans le cadre de besoins prévus à l'article L. 1251-6 du code du travail, en particulier des remplacements ponctuels et/ou un surcroît d'activités.

Le marché de service à attribuer sera conclu sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande unique, conformément aux articles R.2162-1 à R.2162-6 du et R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la commande publique.

Il sera attribué à trois prestataires, compte tenu de la tension actuelle sur le marché de l'intérim.

Les bons de commande seront attribués selon la technique dite « en cascade », c'est à dire en faisant appel en priorité au titulaire le mieux-disant. Si celui-ci n'est pas en mesure de répondre dans les délais exigés, le second sera sollicité et ainsi de suite.

Le marché sera conclu pour un montant minimal de 1 500 000 € HT et un montant maximal de 4 700 000 € HT pour sa durée ferme de 2 années, reconductible par tacite reconduction 1 fois 2 années,

2. Compte rendu de la procédure

Compte tenu de son montant total, la consultation a été lancée par la Métropole du Grand Lyon sous la forme d'un appel d'offres ouvert, conformément aux articles L2124-2 et R2161-2 à 5 du Code de la Commande publique.

L'avis d'appel à la concurrence a été publié le 3 novembre 2022 sur le site Internet de la Métropole, au BOAMP et au JOUE. La date limite de réception des offres était fixée au 7 décembre 2022 à 17h00.

Sept offres ont été déposées dans les délais.

La procédure a été transférée à la Régie le 1^{er} janvier 2023.

La Commission d'appel d'offres de la Régie s'est réunie le 2 mars 2023 et a attribué le marché aux sociétés STAFFMATCH FRANCE 16, pour un montant estimatif de 874 500 € HT, ADECCO France, pour un montant estimatif de 911 290 € HT et SYNERGIE, pour un montant estimatif de 932 550 € HT, sur la base d'un devis quantitatif estimatif (estimé à 960 000 € HT).

Dès lors, il relève de la compétence du Conseil d'Administration d'autoriser le Directeur de la Régie à signer ce marché.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Accusé de réception en préfecture
069-913866331-20230316-M2023-17-DE
Date de télétransmission : 17/03/2023
Date de réception préfecture : 17/03/2023

Vu les articles L2122-21, R2221-18 et R2221-24 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

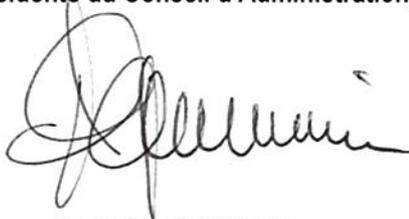
Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 2 mars 2023,

DELIBERE,

Article 1. Autorise le Directeur de la Régie à signer l'accord-cadre multi-attributaire relatif à la mise à disposition de personnel intérimaire avec les sociétés STAFFMATCH FRANCE 16, ADECCO France et SYNERGIE pour un montant minimal de 1 500 000 € HT et un montant maximal de 4 700 000 € HT pour sa durée ferme de 2 années, reconductible par tacite reconduction 1 fois 2 années,.

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Certifié exact et pour extrait conforme, conformément à l'article L2121-23 du Code général des collectivités territoriales,*

La présidente du Conseil d'Administration,



Anne GROSPELLIN

La secrétaire de séance



Benjamin BADOUARD

Acte rendu exécutoire après

- transmission au Représentant de l'Etat attestée par le tampon figurant sur le présent document
- mise en ligne sur le site eaudugrandlyon.com :

Accusé de réception en préfecture
069-913866331-20230316-M2023-17-DE
Date de télétransmission : 17/03/2023
Date de réception préfecture : 17/03/2023